N° 24 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 24 Janvier 1908

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. — —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

LE SAMEDI 25 JANVIER

NOUS COMMENCERONS

en feuilleton

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

OPINIONS

Intolérance ET Intransigeance

Les catholiques français, clercs et laïques, peuvent se rendre compte aujourd'hui des jolis résultats pour leur cause, pour celle de l'Eglise romaine, de la politique du Vatican ! Ces résultats sont ceux dus à l'intolérance de l'étroite coterie, dont le cardinal Merry del Val est l'incarnation, et de sa complète — et volontaire — ignorance des affaires de France.

Récemment, à la tribune du Palais-Bourbon, l'abbé Lemire, en sa loyauté, en faisait l'aveu : le pape n'a rien vu des choses de notre pays, il a été sciemment trompé : aveuglé, il est allé à la politique la plus sotte et la plus folle.

Quand fut votée la loi sur les Associations et que certaines congrégations — celles des moines d'affaires et des moines ligueurs, selon le mot de Waldeck-Rousseau — se trouvaient menacées, Rome, inaugurant la politique intransigeante dans laquelle elle n'a cessé de persister, crut très habile de forcer toutes les congrégations à se solidariser. La République ne reculant pas et poussant l'épée aux reins des moines et des nonnes, le pape solidarisa le clergé séculier avec le clergé régulier, malgré la lutte sourde et les inimitiés profondes qui existaient entre eux. Résultat : la séparation des Eglises et de l'Etat.

***

On eût pu croire alors que, éclairé par une dure expérience, le Vatican changerait de politique et renoncerait à une tactique qui n'avait amené que des échecs pour Rome. Non : quand on croit aveuglément avoir le Saint-Esprit avec soi, quand on a cru bon de remplacer les idées modernistes d'un Léon XIII pour en revenir à la foi du charbonnier du Moyen-Age, on ne saurait reconnaître qu'on s'est trompé ! Pie X et ses conseillers se sont enfoncés davantage encore dans leur intransigeance.

Prenant conseil de quelques moines internationalistes absolument étrangers à la France et à son état d'esprit, de quelques hobereaux hypnotisés bêtement sur le passé enterré depuis quatre-vingts ans, ils ont prêché aux catholiques l'absurde et folle révolte contre la loi de la République. Très sérieusement, au Vatican, on s'attendait à la nouvelle de l'explosion de quelque chouannerie vingtième siècle, de quelque guerre civile et religieuse sur le sol français !

C'est en vain que, en une assemblée solennelle, les trois quarts des évêques de France s'étaient prononcés pour l'acceptation de la loi, cela dans l'intérêt du culte romain ; le Vatican dédaigne ce résultat d'un avis. C'est en vain que les pluralistes des catholiques firent remarquer que c'était une incommensurable folie de rejeter les avantages d'une loi que, en sa générosité, le Parlement républicain avait fait très largement bienfaisante pour l'Eglise ; Rome se crut assez forte et très habile en repoussant ces avantages !

Les conseillers de prudence furent presque traités de rebelles, les prêtres, qui pensaient ainsi furent menacés ou même brisés.

Eh bien ! avec la politique intransigeante de Rome avec la politique inspirée par le fanatisme et par l'ignorance, où en est le culte catholique en France ?

***

Ah ! certes non, la lutte prêchée par le pape n'a pas réchauffé la foi tiède et n'a pas donné à l'Eglise force et richesses en notre pays ! Le cri de guerre à la République n'a pas rallié de nouveaux soldats ou de nouveaux prêtres autour de la bannière romaine !

Ce sont, au contraire, les plaintes gémissantes des évêques et de tout le clergé qui se font entendre.

Et, dans tous les diocèses, c'est le même cri, ce sont les mêmes doléances navrées : c'est l'argent qui manque dans les caisses paroissiales et épiscopales ; ce sont les vocations ecclésiastiques qui se font de plus en plus rares ; c'est partout la même sombre prévision du clergé : demain, il n'y aura plus assez de prêtres pour le service des paroisses !

Et si on cherchait plus loin, si on pénétrait plus au fond de la pensée épiscopale, on apprendrait que tous les prélats, dans tous les diocèses, sont étonnés stupéfaits, de la désagrégation des ouailles : c'est la foi qui s'envole de partout ; c'est l'indifférence qui se glisse dans les milieux réputés jusque-là comme les plus attachés au catholicisme. La foi s'en va !

On en est étonné dans les milieux du clergé. Si le clergé s'était simplement préoccupé des leçons de l'histoire, il aurait vu que, sous la Révolution, du jour où le catholicisme cessa d'être religion d'Etat et où les prêtres devinrent réfractaires, la religion disparut de partout : il fallut que Bonaparte refît la religion officielle, dans un but politique, pour réveiller quelques étincelles perdues sous la cendre — il dut même souffler fort sur les dites étincelles ; — et encore, malgré l'Empire et la Restauration, la France resta-t-elle profondément voltairienne jusqu'à la triste loi bâtie par de Falloux !

***

La leçon actuelle est aveuglante : Rome ferme les yeux à la lumière. Le pape, le cardinal Merry del Val et leur entourage peuvent relire le psaume sacré : c'est bien à eux qu'il s'applique : ils ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre ?

Les derniers catholiques, prudents et sages, ceux qui, élèves de Léon XIII, eussent pu sauver les débris de l'Eglise du naufrage final, sont condamnés ! Les modernistes sont anathématisés ! M. Lacroix, l'évêque libéral de Moutiers, descend découragé, las, brisé, de son siège épiscopal ! M. l'abbé Lemire qui, avec une habileté profitable au clergé et inspiré par son cœur, parvient, à chaque heure, à la Chambre, non seulement à arracher les applaudissements des gauches, mais encore des dispositions utiles à ses confrères en sacerdoce, l'abbé Lemire est odieusement injurié dans la presse cléricale et des dépêches offensantes de Rome laissent entendre que le pape le tient pour un mauvais prêtre !

Rien ne fera, ni cette leçon ne servira : Pie X et le cardinal Merry del Val, en leur soit entêtement, démoliront jusqu'au bout tout ce qui reste de l'Eglise de France !

Alexandre BERARD,
député, ancien sous-secrétaire d'Etat.

La radiation de M. Hervé

L'arrêté du Conseil de l'Ordre

Paris, 23 janvier.

Voici le texte de l'arrêté du conseil de l'ordre des avocats prononçant la radiation de l'ordre des avocats près la cour d'appel de M. Hervé :

Le Conseil,

Après comparution de M. Hervé et de Me Bonzon, son défenseur,

Après lecture et dépôt par Me Bonzon des conclusions par lesquelles il demande que M. Gustave Hervé soit renvoyé devant l'assemblée générale du barreau ;

Après avoir entendu M. Hervé et Me Bonzon qui ont déclaré l'un et l'autre ne rien avoir à ajouter à ces conclusions ;

Joint l'incident au fond et statuant contradictoirement en ce qui concerne l'exception proposée ;

Considérant que le moyen soulevé par M. Hervé est inexactement qualifié d'exception d'incompétence ;

Qu'il suffit pour s'en convaincre de remarquer qu'il demande à se soustraire à la juridiction disciplinaire du barreau, pour être renvoyé devant une juridiction qui n'existe pas ;

Que l'examen des motifs invoqués montre qu'on est en présence d'un artifice et que M. Hervé a bien plutôt voulu récuser une juridiction qui, d'après lui, n'offre pas à l'accusé les garanties de impartialité nécessaires ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, de considérer les conclusions comme non avenues ;

Statuant au fond et par défaut, M. Hervé appelé à se représenter devant le Conseil ayant refusé de déférer à cette invitation ;

Après avoir entendu M. Maurice Bernard en son réquisitoire ;

Considérant qu'au mois d'août 1907, M. Hervé a publié, soulevé et fait voter au congrès de Nancy la motion suivante :

« Le congrès, considérant que pas moins que le prolétariat l'étiquette nationale et gouvernementale des exploiteurs qui des subjuguent ; que l'intérêt de classe des travailleurs est, sans distinction possible, la lutte contre le capitalisme international ;

« Répudie le patriotisme bourgeois et gouvernemental qui affirme mensongèrement l'existence d'une communauté d'intérêts entre tous les habitants d'un même pays ;

« Affirme que le devoir des socialistes de tous les pays est de ne se battre que pour défendre le régime démocratique et coopératif lorsqu'ils ont réussi à l'établir ;

« Et en présence des incidents diplomatiques qui, de divers côtés, menacent de troubler la paix européenne, invite tous les citoyens à répondre à toute déclaration de guerre d'où qu'elle vienne par la grève militaire et l'insurrection ».

Qu'invité par le rapporteur à venir s'expliquer au sujet de cette motion, M. Hervé s'est borné à répondre qu'il ne reconnaissait pas au Conseil de l'ordre le droit d'exercer sa juridiction sur des actes accomplis par l'avocat en dehors de sa profession ;

Considérant en outre que M. Hervé a publié le 27 novembre 1907, sous sa signature, dans le journal la « Guerre sociale », l'article suivant, intitulé « Ceux d'Etampes et ceux du Maroc » :

Ici la reproduction de cet article.

Considérant que poursuivi devant la Cour d'assises de la Seine, M. Hervé s'efforce revendiquer la responsabilité entière de cet article sans aucune atténuation, et qu'il a été pour ce fait déclaré coupable par le jury sans circonstances atténuantes, et condamné le 14 décembre 1907 à une amende d'emprisonnement et à une amende de 3000 francs ; que le pourvoi formé contre cet arrêt a été rejeté par la Cour de cassation le 16 janvier 1908 ;

Considérant qu'invité une seconde fois à s'expliquer sur les faits qui avaient donné lieu à la poursuite en Cour d'assises, M. Hervé invoquant l'absence de son avocat, a fait savoir au rapporteur par une lettre du 6 janvier 1908 qu'il ne pouvait pas se rendre à sa convocation ;

Considérant qu'il n'est pas plus permis à l'avocat dans sa vie publique ou privée que dans l'exercice de sa profession d'exciter à des actes qui tombent sous l'application de la loi pénale ; que par ses provocations persistantes et calculées à la désobéissance à la loi militaire, M. Hervé s'est rendu indigne d'une profession qui commande avant tout le respect des lois,

Par ces motifs,

Arrête :

Article 1er. — La peine de la radiation est prononcée contre M. Gustave Hervé.

Art. 2. — Notification du présent arrêté sera faite à M. Gustave Hervé et ampliation en sera donnée à M. le Procureur général.

Le bâtonnier de l'ordre.
ERNST. ROUSSEL.

LES DRAMES DE LA MER

Collision de vapeurs dans le brouillard

Une chaloupe portant sept passagers et cinq marins est disparue

Amsterdam, 23 janvier.

Le vapeur « Amsterdam », de la ligne d'Harwich, est entré en collision, dans la matinée, près de Nieuve-Waterwey, avec le steamer anglais « Axminster », à destination de New-York. Plusieurs bateaux à vapeur sont aussitôt sortis pour rechercher les chaloupes de l' « Amsterdam ». Ils ont ramené sept passagers et quatre matelots, mais il manque encore un canot dans lequel avaient pris place sept passagers et cinq marins.

Récit de la collision

Un passager du steamer « Amsterdam » dit que près de Harwich, il n'existait pas le moindre signe de brouillard. Il dormait lorsqu'à quatre heures du matin, il fut subitement réveillé par le effet de la sirène. Il monta sur le pont où tout était absolument calme, car les officiers avaient assuré qu'il n'existait aucun danger pressant. Lorsqu'on se fut rendu compte des dégâts causés par la collision, on pria les passagers de redescendre dans leur cabine et de s'habiller sans oublier de mettre les ceintures de sauvetage. Eu revenant de leur cabine, les passagers constatèrent qu'il y avait déjà plusieurs centimètres d'eau. Ils se hâtèrent donc de s'équiper et de remonter sur le pont. « L'Axminster » revint après de l'Amsterdam, et opéra le transbordement des passagers. La mer était très calme ; chaque canot mis à la mer contenait en outre du nombre réglementaire de passagers, cinq marins. Un des canots a malheureusement gagné le large et disparut dans le brouillard sans que son pilote ait pu en assurer la direction.

L'aventure d'un marin

Un des marins de « l'Amsterdam » a eu une aventure extraordinaire. C'est un nommé Jacques Hubson, de Harwich. Il est arrivé ici absolument épuisé après avoir passé huit heures en pleine mer sur un canot de son steamer. Il a raconté qu'il se trouvait dans son bateau lorsque la collision se produisit. Il se précipita sur le pont, aida à distribuer les ceintures de sauvetage, puis sauta dans un canot. Celui-ci, au moment où on le mettait à l'eau par suite d'un accident, brisa ses amarres et partit à la dérive. C'est ainsi que l'infortuné marin passa huit heures en mer, s'efforçant vainement d'atteindre la plage, qu'il ne put gagner à cause du brouillard.

LE MYSTÈRE DE L'ABBATIALE

Il est probable qu'on n'éclaircira jamais le mystère

Brionne, 23 janvier.

L'opinion publique est maintenant divisée en deux partis bien distincts : les uns ont pris fait et cause pour Vial, les autres accusent nettement le garde, sans aucune preuve, rien que sur des présomptions ?

Quelles sont ces présomptions ?

Vial assurait qu'il était parti de l'Abbatiale de son plein gré, ceci n'est pas tout à fait exact ; il ne pouvait se résoudre à quitter sa place, et c'est la gendarmerie qui l'a forcé à vendre ses biens et à quitter le pays. Il est d'ailleurs compréhensible que Vial tînt à conserver un emploi rémunérateur, puisqu'il jouait au château les fonctions de régisseur.

Il se produisit même, au jour de son départ, une scène assez violente dans la cuisine du château et une très vive altercation eut lieu entre le garde et M. Théodore Cahu. Le juge de paix dut intervenir, et il paraît que dès lors, Vial se serait laissé aller à menacer M. Cahu.

Est-ce sur ces paroles lancées par un homme furieux d'être obligé de céder à la force, et dont la rage se traduit au désespoir de ne voir chasser d'un toit sous lequel il avait vécu dix-sept ans, qu'il faut s'appuyer aujourd'hui pour porter contre lui la plus grave accusation ? Vial, sans aucun doute, nourrit à l'égard de M. Cahu, de M. Cahu seul, car il a déclaré qu'il n'avait aucune animosité contre M. Rousseau, des sentiments de haine qu'il cherche mal à dissimuler.

Il le considère un peu comme son mauvais génie, l'homme qui a brisé son existence. Peut-il en conclure qu'il n'a pas hésité à empoisonner vingt personnes pour tirer vengeance d'une seule, alors qu'il aurait pu l'atteindre tôt ou tard, s'il l'avait bien voulu ?

Vial avait de la strychnine

Une question s'est tout de suite posée, qui elle aussi est demeurée impartialement résolue : comment Vial aurait-il pu se procurer de la strychnine, et qui la lui a vendue ?

— Vous n'ignorez pas que dans les petites villes, j'en ai la preuve dans d'autres affaires d'empoisonnement, les pharmaciens délivrent sans grande difficulté, volontiers même, du poison aux personnes qu'ils connaissent, il suffit de leur indiquer l'emploi qu'on veut en faire.

Vial, sans embarras aucun, a convenu qu'il avait de la strychnine en sa possession ; mais quoi de surprenant à cela ? Estce que tous les gardes n'en font pas quotidiennement usage pour détruire les bêtes puantes, mulots, blaireaux, petits renards, etc., etc.

Il prétend l'avoir achetée, il y a cinq ans, chez M. Lamarre, pharmacien à Brionne. C'est même son commis qui la lui a vendue.

Vial doit se tromper. En effet, à M. Lamarre a succédé, il y a un an, M. Amelot, mais M. Fouque, l'élève, est resté, et il a affirmé, à l'instruction, qu'il ne se souvenait pas d'avoir délivré de la strychnine à l'ancien garde de M. Hébert.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, si vraiment il est venu en chercher, il n'a pas pu s'adresser à moi, car il n'y a que quatre ans que je suis à la pharmacie Lamarre.

Cette remarque n'a en rien troublé Vial, qui a dit : « J'ai pu me tromper d'une année, c'est possible, et il n'y a rien d'étonnant à ce que M. Fouque ne se souvienne plus de moi. »

Ce que dit la cuisinière

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs personnes ont fait remarquer qu'il était étonnant que la cuisinière, qui, le dimanche 24 novembre, a préparé les plats, ne se soit aperçue de rien et n'ait pas goûté les sauces. Cette brave femme a répondu :

— C'est cela ! Je m'y attendais !

Et après avoir longuement expliqué que les rôts ne se goûtaient pas comme un vulgaire ragout, elle a ajouté :

— J'avais bien remarqué cependant que la viande du veau était légèrement noire et que le jus qui en découlait avait une couleur anormale ; mais comme je l'avais mis au four, j'ai cru qu'un charbon était tombé dans mon plat ; quant au bœuf, qui avait subi la même cuisson, il ne présentait rien d'anormal.

Elle a assuré que les deux viandes ne sentaient pas et ne présentaient aucun caractère de décomposition.

AU REICHSTAG

L'interpellation SUR LE Suffrage Universel

Berlin, 23 janvier.

L'interpellation socialiste portant hier à la Diète sur le suffrage universel et sur les mesures prises à l'égard des manifestations populaires. Le chancelier, en refusant de répondre sur premier point et en faisant des déclarations concernant le second, a très habilement fait bifurquer la discussion.

« Les orateurs en s'étendant sur les manifestations de la rue, dit le *Berliner Tageblatt*, ont mis à la manifestation attendue en faveur du suffrage universel. Les représentants de tous les partis bourgeois comme l'interpellateur socialiste lui-même se sont trop longuement étendus sur ces démonstrations de la rue, celui-ci pour affirmer que les socialistes n'y renonceraient pas, ceux-là pour les réprouver unanimement. »

Sur la question du suffrage universel lui-même, on attendait surtout avec impatience les déclarations de la gauche du bloc, des trois groupes freisinnige. La *Freisinnige Volkspartei* envoya à la tribune M. Traeger au lieu de M. Niemer, que sa trop récente déclaration gênait probablement. M. Traeger exprima la déception que leur avait causée la déclaration du prince de Bülow.

M. Traeger ajouta que ses amis n'en continueront pas moins à faire campagne pour le suffrage universel, même s'il doit introduire quelques socialistes à la Diète prussienne.

Les déclarations que fit M. Schrader, de la *Freisinnige Vereinigung*, furent plus nettes. Au nom des treize collègues de son groupe, il a affirmé que « la confiance dans la politique du chancelier était ébranlée dans une grande partie du pays par l'attitude qu'il avait prise dans la question du suffrage ».

M. Payer, du groupe des démocrates de l'Allemagne du Sud, expose que les déclarations du chancelier ont provoqué une véritable indignation dans l'Allemagne du Sud où le suffrage universel existe et a fait ses preuves dans les Etats particuliers.

Comme ses collègues de la gauche, M. Payer condamne les démonstrations dans la rue.

Les déclarations du prince de Bülow, dit M. Payer, lui ont fait perdre une grande partie de la confiance qu'il avait gardée en temps derniers.

Si mes amis suivaient certaines indications qui nous viennent de notre parti nous devrions, par une démonstration solennelle passer dans l'opposition mais nous nous y refusons. Nous tolérons les désavantages qui en résulteraient et nous ne voulons pas faire une politique contraire de la politique que pour de bonnes raisons nous suivons depuis un an. Toutefois nous n'y avons plus le même intérêt, et l'expérience que nous avons faite nous servira pour les décisions que nous aurons à prendre prochainement.

« Les débats d'hier, écrit ce matin M. Théodore Wolff dans le *Tageblatt*, ne répondent pas à ce que beaucoup attendaient, mais ils ont montré que tous les partis reconnaissaient la nécessité d'une réforme électorale en Prusse et ils ont justifié le manque de confiance dans la politique du chancelier dont parlait M. Schrader. »

Le *Vorwaerts* proteste contre l'attitude des libéraux qui, en voulant la clôture, empêchèrent Bebel de parler. Il les qualifie de comédiens et dit qu'ils ne sont pas aussi attachés à la question du suffrage universel qu'ils le prétendent. Leur vote, favorable en fin de compte au prince de Bülow, le prouve.

A l'occasion de l'ouverture de la session du Landtag, des manifestations se sont produites à Bronswick en faveur du suffrage universel.

Il n'y a pas eu d'incidents graves.

AU MAROC

Encore le Combat de Settat

Nouveau récit

Assaut au Gouvernement

Impressions sur le débat de vendredi. — Les discours de MM. Jaurès et Ribot

Le Combat de Settat

Un témoin en raconte les émouvantes péripéties

A côté du récit de l' « Agence Havas » que nous avons publié hier il paraît indispensable de reproduire la correspondance d'un journaliste parisien, envoyé spécial du « Figaro » qui montre que nos troupes cernées dans le défilé de Mellaha ne durent leur salut qu'à la supériorité de leur tir.

Nous passerons sur les détails connus du départ de la colonne pour reprendre le récit après les premières escarmouches de la rencontre.

Traîtrise des Marocains

Quelques minutes d'accalmie. Les Marocains ont reculé et disparu de parlout. Alors la question se pose de savoir si nous devons poursuivre jusqu'à Settat ou songer à regagner Ber-Rechid. Le général envoie la cavalerie du colonel du Fretay, soutenue par la colonne Passard, reconnaître les crêtes et la position de Settat.

Au moment où le capitaine Magdelaine, de l'état-major, vient assurer que les crêtes sont dégarnies et que partout, sur Settat, flotte le drapeau blanc, six notables, dont le marabout de Settat, s'avancent devant le général.

— Nous pouvez être assuré de nos intentions pacifiques, déclarent ces notables.

— M'assurez-vous que pas un coup de feu ne sera tiré ? interroge le général d'Amade.

— Nous vous le garantissons, répondent-ils.

— Puisqu'il en est ainsi, en avant ; mais gardez à vue provisoirement ces notables.

Et la colonne, réduite à 1,500 hommes, par suite de la marche avancée du colonel du Fretay, et de la colonne Passard, se forme en un carré aux faces peu étendues pour gagner Settat par le col de Malya.

Nos troupes cernées

A peine venions-nous de nous engager, que des coups de feu retentissent, et un instant après les balles pleuvent autour de nous, enveloppant l'artillerie et l'état-major. Des crêtes de gauche, puis derrière nous, d'une bande de cavaliers de la plaine sans doute, accourue au canon, les projectiles font rage, ce pendant que sur la face avant du carré les Marocains réapparaissent. Nous sommes très probablement victimes de la traîtrise des notables parlementaires que nous tenons sous bonne garde au milieu de nous, où l'un d'eux tombe du reste, frappé d'une balle amie. En tout cas, la situation est grave Il importe de nous dégager au plus vite. J'entends le général d'Amade lancer cet ordre au commandant Massenet : « Coûte que coûte, l'artillerie en ballerie sur ce piton ! »

Le col se trouve en effet partagé en deux par un sursaut rocheux. Le commandant passe à force d'adresse, en multipliant les coups de fouet aux chevaux qui arrivent à hisser les pièces à cet endroit ; mais une des bêtes reçoit une balle dans le palturon, une autre est tuée, et avec frénésie les balles sifflent à nos oreilles. Enfin les premiers coups de canon, adoitement pointés, lancent des obus qui éclatent juste au-dessus des lignes ennemies, arrêtant leur élan.

Pendant que l'artillerie continue le feu, le général d'Amade donne les prêtres nécessaires pour que toutes les troupes occupent la crête de droite et y établissent Ce mouvement s'accomplit sans aucune confusion, comme à l'exercice, en pendant que des échelons, les légionnaires, protègent les pièces, font des feux de salves répétés Cela dure un quart d'heure, mais nous avons trois nommés blessés, trois chevaux tués. Enfin, les crêtes sont occupées Le général y fait hisser son fanion et fait sonner le ralliement, car l'ennemi continue à avancer, et nous nommons sans nouvelles de la cavalerie et de la colonne Passard.

Les zouaves à Settat

A ce moment, je découvre Settat, où ma jumelle me fait distinguer les zouaves arborant le pavillon français, ce pendant que de l'autre côté, à deux kilomètres environ, un douar et un campement sont la proie des flammes. Enfin, une estafette vient prévenir le général d'Amade que Settat est occupée par le colonel Passard, que le camp de la mahalla de Meuley-Hafid est pris grâce à une brillante charge où quarante cavaliers pour le moins meurent transpercés de nos sabres. Ordre est donné de rallier immédiatement le général, car, maintenant, tout autour, sur les crêtes, les balles sifflent de plus belle ; il est trois heures, il faut songer à regagner Ber-Rechid, en continuant à combattre. L'artillerie multiplie ses coups d'adresse ; c'est une distraction aux préoccupations du moment, que de juger le résultat de chaque obus, de suivre les lignes meurtrières s'épanouissant sur le front ennemi, faisant brèche sur brèche dans ses rangs.

Il s'agit de regagner la plaine sans quitter les crêtes Je suis en premières lignes avec les tirailleurs qui, d'échelon en échelon, refoulent l'ennemi jusqu'à l'issue du défilé où nous entrions à une heure de l'après-midi. Il est cinq heures. Des feux de salve nourris, combinés avec les efficis produits par l'artillerie qui vient de regagner le front et les feu de toutes ses pièces sur les derniers groupements de cavaliers marocains, achèvent, avec la nuit qui approche, la déroute de l'ennemi qui s'enfuit vers Fécant, longeant le bas de la montagne.

On recule

On forme la colonne en carré pour le retour encadrant l'artillerie, le convoi des blessés et les vingt-huit prisonniers de la mahalla pris par les chasseurs. Il est cinq heures et faire et voir exactement ce qui se passe heures que les troupes marchent. Tous nos tous sont alertes pourtant et Ber-Rechid est bien abîmé et à deux heures du matin, de retour sa-camp, il faudra encore toute l'autorité de la discipline pour obtenir le silence de ces vaillants.

Nos pertes se chiffrent par 18 blessés, dont deux soldats du train et un légionnaire qui décédés dans la nuit et ont été inhumés solennellement ce matin ; quant à celles de l'ennemi, il faut, vu les difficultés à évaluer avec l'habitude des Maures d'enlever leurs morts, on peut les fixer au moins à 150 tués et autant de blessés. Mais, si on tient compte sur le terrain du combat dans la journée, 23 corps dont un était coiffé d'un portantine Mauresque ; le nombre de cadavres ramenés ; le nombre de ceux qui l'ont plachement de la mahalla, 60 tués environ. On peut juger par la terribleté de notre tir et l'infériorité réelle de celui des Marocains, infériorité à laquelle l'état-major et nous-mêmes dûmes notre salut, car dans le défilé même étions presque cernés ; le seul abrité laissait les deux crêtes à moins de 300 mètres.

Quelque brillant que soit le résultat, on ne peut s'empêcher de regretter certaines lacunes entre les deux fractions de la colonne lancée en avant, et entraînée par son ardeur, et celle de l'arrière, où le général, pressé davantage, avait étendu trop longtemps du secours, s'il avait eu en appeler. Enfin, le drapeau blanc des Marocains abusent pour nous surprendre, devrait cesser d'avoir une signification au Maroc. Nous serons en état d'infériorité si nous continuons à user de ménagements envers ces sauvages sans foi, sans loyauté, sensibles plus encore à la répétition de la destruction de leurs biens qu'à la perte de leurs coréligionnaires. Nous avons fait subir à l'ennemi un échec réel, il pourrait le croire fermement que l'effet produit sur lui est hors de proportion à l'effort que nous avons fait

600 Marocains auraient été tués

M. de Saint-Aulaire, notre chargé d'affaires à Tanger, télégraphie que M. Kourt, notre représentant à Mogador, fait connaître que Mouley-Hafid se prépare-rait à faire défiler le caïd d'Ennot, qui lui avait fait défaut lors du combat de Médiouna et de Ber-Rechid.

Le fils de Mouley-Rachid, qui aurait perdu plus de six cents hommes dans l'engagement de Settat, a adressé à Mouley-Hafid un appel réclamant sa présence pour empêcher le détachement. Mouley-Hafid a pris parti.

Mouley-Hafid a en effet pris parti. D'ailleurs, l'état des armes dont disposent les Marocains, les a mis dans l'impossibilité de tenir tête à l'ennemi. Ils ont perdu 600 hommes et chevaux mortels en Sénégambie.

Un télégramme du général d'Amade

Le général d'Amade télégraphie de la Kasbah Berennika que la colonne du Tiraoui lui est arrivée. De cette Kasbah elle peut, le cas échéant, avoir contact avec la colonne européenne de Rabat. La situation à Rabat ne présente aucun caractère de gravité. Le général indique que toute l'activité des troupes à Casablanca se concentre dans les mouvements exécutés par les colonnes mobiles pour assurer la pacification de la région des Chéouias. Tous les postes sont reliés par la télégraphie optique. L'état sanitaire est excellent.

Chez les Beni-Snassen

Le général Lyautey annonce que le calme du lieutenant Rose et la bande du lieutenant de Saint-Hilaire nous ont été rendus. A l'exception d'un fusil, tous les objets dérobés aux morts français dans la seconde affaire des Beni-Snassen sont maintenant rentrés en notre possession.

La pacification est complète sur ce point de la frontière marocaine.

Au Conseil des Ministres

Paris, 23 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.